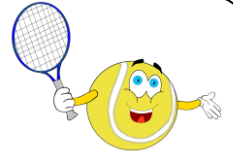




**Les terrains de tennis
sont accessibles au 600 rang Saint-Joseph
de 7h00 à 21h00**



Nouvelles consignes à suivre pour l'utilisation des terrains

- **La distanciation sociale de 2 mètres doit être respectée en tout temps, en terme de raquettes de tennis, on parle d'une distance de 3 raquettes, entre chaque personne n'habitant pas à la même adresse;**
- Les toilettes et la fontaine d'eau ne sont pas accessible pour le moment ;
- **AUCUNE LIGUE** n'est autorisée pour le moment, seule la pratique libre en simple ou en double est autorisée;
- La période d'utilisation du terrain est de 60 minutes ;
- Chaque période d'utilisation débute aux heures ;
 - Exemple : de 9h00 à 10h00 / de 10h00 à 11h00 / de 12h00 à 13h00 et ainsi de suite
- Avoir une tenue adéquate ;
- Porter des souliers de tennis ou des espadrilles qui ne marquent pas la surface ;
- Les spectateurs doivent attendre à l'extérieur du terrain de tennis ;
- Jeter les ordures dans les poubelles ;
- Nettoyer le terrain à votre départ ;
- Les joueurs d'âge mineur qui ne sont pas accompagnés d'un adulte responsable sont à l'entière responsabilité de leurs parents.

Ce qu'il ne vous est pas permis de faire

- **Vous ne devez pas utiliser le terrain pour d'autres activités que le tennis**
- **Vous ne devez pas amener votre animal de compagnie sur le terrain**
- **Vous ne devez pas fumer sur le terrain de tennis**
- **Vous n'êtes pas autorisé à apporter de la gomme, de la nourriture, de l'alcool et de la drogue sur le terrain.**

Pour plus d'informations, vous pouvez rejoindre le Service des loisirs au 450 883-2245 poste 6233 ou à loisirs@stebeatrice.com.

*****Nous comptons sur votre civisme, votre politesse et votre bon jugement pour éviter les conflits entre les joueurs*****

Bonne saison à vous !